Université Paris Cité

ORGANISATION DES ETUDES ET MODALITES DES CONTROLES DE CONNAISSANCES ET COMPETENCES

DFASM1 : Année universitaire 2023-2024

Ce règlement concerne les étudiants inscrits administrativement en DFASM1 à l'UFR de Médecine de l'Université Paris Cité pour l'année universitaire 2023-2024, comprenant les étudiants antérieurement inscrits à l'UFR de Médecine de l'Université Paris Cité, les étudiants admis par transfert (transferts dérogatoires) et ceux inscrits au titre d'échanges internationaux (Erasmus). Les étudiants redoublant leur DFASM1 sont soumis au présent règlement, qui contient des dispositions particulières les concernant. Ils ne peuvent faire valoir des dispositions émanant de règlements antérieurs de leur UFR d'origine. L'année de DFASM1 s'inscrit dans le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales (DFASM) instauré par arrêté le 22 mars 2011 dont elle forme la première année. La réforme du 2ème cycle des études médicales régie par la loi du 24 juillet 2019 s'y applique pleinement.

Organisation de la formation théorique

L'apprentissage théorique en DFASM1 comprend 3 types d'enseignement :

- des Unités d'Enseignement (UE) regroupées au sein de 3 pôles trimestrialisés
- des UE hors pôles annualisées
- une UE libre obligatoire (module obligatoire d'approfondissement (MOA), UE libre, UE engagement)

Chaque étudiant est affecté en début d'année à un parcours correspondant à un pôle par trimestre et doit par ailleurs s'inscrire pédagogiquement à une UE libre obligatoire par an.

La formation pratique (stages) se fait suivant un parcours permettant une affectation sur des terrains correspondant à l'une des disciplines enseignées dans le pôle de formation où il est affecté. Elle pourra comporter des séances sur plateforme de stimulation.

Les enseignants doivent mettre leurs supports de cours à disposition.

Les responsables d'année sont les Pr AMAR Laurence et Pr BOUAZIZ Jean-David

Université Paris Cité

1- UE TRIMESTRIELLES DE POLE

Organisation des pôles avec rotation par trimestre (étudiants répartis par tiers)

UE Trimestrielle			
Pôle 1	**Responsables**	**ECTS**	**Coefficients**
Ensemble du pôle	Pr MARIJON / Pr GHOSN	8	
Cardiologie	Pr LOGEART / Pr PUYMIRAT	2	3
Pneumologie	Pr TAILLE / Pr ROCHE	2	3
Néphrologie Urologie	Pr MASSON LECOMTE / Pr JOLY	2	3
Maladies infectieuses	Pr LEBEAUX / Pr GHOSN	2	3
LCA pôle	Pr LAOUENAN		1

Pôle 2	**Responsables**	**ECTS**	**Coefficients**
Ensemble du pôle	Pr ZAANAN / Pr BOISSEL	8	
Endocrinologie - Nutrition	Dr POTIER / Pr GROUSSIN / Pr LARGER/ Dr SANCHEZ	2	3
Hépato-Gastro-Entérologie	Pr BARRET / Pr MAGGIORI	2	3
Cancérologie	Pr BIBAULT / Dr DUMONT	2	3
Hématologie	Pr BOISSEL / Pr BOUSCARY	2	3
LCA pôle	Dr JAIS		1

Pôle 3	**Responsables**	**ECTS**	**Coefficients**
Ensemble du pôle	Pr BRIOT / Pr FUNCK-BRENTANO	8	
Dermatologie	Pr GUEGAN / Pr de MASSON	2	3
Gériatrie	Pr RAYNAUD / Dr LILAMAND/ Pr HANON	2	3
Appareil locomoteur	Pr BRIOT / Pr FUNCK-BRENTANO	2	3
Handicap	Pr SCHNITZLER / Pr NGUYEN	2	3
LCA pôle	Dr BOURMAUD		1

2- UE ANNUALISEES HORS POLES

Intitulé des UE	**Responsable**	**Validation**	**ECTS**
LCA transversale	Dr LAMBERT Jérôme	Examen 1H30 1 DP	4
Médecine Légale	Pr LUDES Bertrand	Examen terminal 2h30 min	3
Société/Humanités	Pr MAMZER Marie-France		
Déontologie	Pr DREYFUSS Didier		
Santé Numérique	Dr TSOPRA Rosy		1
Imagerie/Radiologie	Pr REVEL / Pr OPENHEIM / Pr de KERVILLER/Pr de BAZELAIRE		1

Université Paris Cité

3- UE LIBRE OBLIGATOIRE (3 ECTS)

Les étudiants doivent valider une UE libre obligatoire dans l'année. Cette UE libre obligatoire peut être de trois natures différentes :

1) **Les modules obligatoires d'approfondissement (MOA) permettant un approfondissement des connaissances acquises**
 En cas d'évaluation en session 1 intégrant une note de contrôle continu, il revient au coordinateur du MOA de transmettre cette note à la scolarité. Pour les étudiants non validés en session 1, les notes de contrôle continu ne sont pas conservées en session 2, et les étudiants sont évalués uniquement sur la note obtenue à l'examen terminal.

2) **Une UE librement choisie au sein de l'université ou hors de l'université qui peut concerner une discipline non strictement médicale.** Pour cette UE, l'étudiant doit déposer sa demande auprès de l'UFR de médecine puis auprès de l'UFR d'accueil pour obtenir l'autorisation de suivre l'enseignement dans le cadre du parcours enseignement libre obligatoire et s'inscrire. Dès réception des résultats définitifs de l'UFR concernée, non soumis aux décisions du jury de l'UFR de Médecine, l'étudiant doit fournir l'attestation de validation de l'UE.

3) **Une UE engagement** qui permet l'acquisition de 6 ECTS. Les ECTS validés dans le cadre de l'UE engagement étudiant en plus des 48 ECTS ne peuvent être ni capitalisés pour l'année supérieure, ni se substituer à des enseignements obligatoires validant l'année d'étude. Les modalités d'engagement étudiant et les offres proposées aux étudiantes et étudiants d'Université Paris Cité sont accessibles via l'intranet : https://u-paris.fr/sengager/

Liste enseignements : module obligatoires d'approfondissement DFASM1-2023-2024

Intitulé MOA	ECTS	Responsable	Volume horaire	Contrôle des connaissances	Durée examen	Capacité d'accueil	Trimestre
Apprentissage par concordance de scripts en médecine d'urgence et soins critiques	3	B.DENIAU	15h (8 x 2h CM + 1x 1h CM)	Session 1 : 1 épreuve sous forme de Questions isolées sous la même forme que celles qui seront traitées au cours des TD (60%) + participation aux cours (40%). Session 2 : identique.	1h	**30**	T1
B.A BA du diagnostic biologique des agents infectieux	3	C. CHARRE J. LOUBINOUX	15h (5 x 2h30 TD)	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'un écrit 12-16 QROC/QCM (80%) + présence (20%). Session 2 : si moins de 5 étudiants l'épreuve sera sous forme d'oral, si plus de 5 étudiants l'épreuve sera sous forme d'un écrit de 12- 16 QROC QCM	1h Session 2 : 1h	**30**	T1

Conduite à Tenir devant une Urgence vitale ou une Catastrophe (CATUC).	3	B.MEGARBANE	15h Eco commun au DFASM2	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'écrit 1 DP + 20 QI. Session 2 : identique.	1h	**30**	T2
Découverte de l'hypnose	**3**	S. BODENREIDER	16h (4 cours de 4h avec alternance pendant le cours de théorie et de pratique et analyse de film)	Session 1 : 1 épreuve sous forme de mise en pratique (50%) + présence (50%). Session 2 : identique (mise en pratique avec séance d'hypnose sur site hospitalier) : il faut avoir assister au minimum à 3 des cours. *S'il n'y a qu'un seul candidat au rattrapage il devra venir avec un volontaire qui veut bien se faire hypnotiser*. Si le candidat n'a suivi qu'une seule séance il ne sera pas possible de valider l'ECO car la présence aux cours est prise en compte dans la notation finale. De plus sans les apports il est impossible de	30 min	**24**	T2
Education thérapeutique du patient : bases communes et spécificités pédiatriques	**3**	F.BAJOLLE, C. GODOT	15h (5 x 5h CM)	Session 1 : 1 épreuve sous forme de 20 QCM et 1 QROC. Session 2 : identique	1h	**40**	T3
Ethique Médicale, Malades et Relation avec les patients EM2R **(valide 2 MOA)**	**3**	M-F.MAMZER	30h 2h x 15, soit 2 ECO pour un total de 30h	Session 1 : 1 épreuve sous forme de mémoire et soutenance (80%) + présence (20%) Session 2 : modalités identiques à la session 1 si présentation d'absence justifiée.	20 min	**30**	T2 + T3
Ethique de la recherche : réflexions sur l'intégrité scientifique	**3**	A.GOUEL	12h 6x2h d'ED	Session 1 : Examen continu sur la présence et les présentations orales pendant l'enseignement. Les étudiants doivent être présents à 5 séances sur 6 pour valider l'enseignement. Ils ont des présentations orales à faire à tour de rôle pendant lesquelles ils sont notés par leurs pairs, ainsi que par l'enseignant et l'invité extérieur. La proportion de l'oral est donc de 100%. Session 2 : sous forme de la rédaction d'un mémoire	0	**25**	T2 + T3
Etre Chirurgien	**3**	X. CATHELINEAU	20h (5 x 4h CM)	Session 1 : 1 épreuve sous forme de Mémoire/Rapport final (50%) + présence (50%). Session 2 : sous forme d'un oral portant sur les éléments présentés dans l'ECO	- Session 2 : 10min	**120**	T2

Imagerie	**3**	O.PELLERIN	15h (5 x 3h CM)	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'un écrit 5 mini DP de 5 questions Session 2 : identique.	1h	**100**	**T2**

Initiation à la qualité et à la sécurité des soins	**3**	C.TELION	15h (5 x 3h ED)	Présence (25%) + Présentation orale (75%). Session 2 : un oral	10 min Session 2 : 10 min	**20**	**T2**
Intelligence artificielle pour les systèmes d'aide à la décision clinique	**3**	R.TSOPRA	15h (5 x3h ED)	Session 1 : 1 épreuve sous forme de projet en mini-groupes (mémoire écrit et soutenance orale) (90%) + Présence en cours (10%). Session 2 : un oral de connaissance sur les éléments acquis durant les cours	20 min pour chaque soutenance de projet (incluant le temps de questions) Session 2 : 10 min	**20**	T1
Mort suspecte	**3**	B.LUDES	15h (5 x 3h CM)	Session 1 : 1 épreuve sous forme de QR. Session 2 : identique.	1h	**50**	T2
Pleine conscience et médecine	**3**	C.BRAMI	15h (6 x 2h30 (1h de pratique / 1 h de théorie / 30 min dialogues) cours sur zoom)	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'un écrit QRs (50%) + présence (50%). Session 2 : identique.	1h	**100**	T2
Radio-pathologie	**3**	A. BEAUFRERE J.GREGORY	15h (1 x 1h CM + 1x 2h CM) + (5 x 2h ED + 2x 1h ED)	Session 1 : une épreuve sous forme d'un oral : présentation en groupe d'un cas radio-pathologique (75%) et d'une présence (25%). Session 2 : identique.	20 min	**30**	T2

Santé Défense interuniversitaire **(Valide 2 MOA)**	**3**	E.CHARTIER-KASTLER	40 h (8 x 4h CM + 8h TD + 8h de visite)	Session 1 : 1 épreuve sous forme de Mémoire et Oral de 10 minutes de présentation et 10 minutes de discussion (50%) - présence (50 %). Session 2 : si le mémoire n'a pas été rendu en session 1, l'étudiant est ajourné. Si l'étudiant à échoué à son oral de soutenance dans ce cas il passera un second oral	20 min Session 2 : 20 min	**20**	T1 + T2 + T3 (à cheval sur les 3 trimestre)
Système de santé	**3**	N.DE CASTRO E.LENGLINE	15h (5 x 3h de TD)	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'un oral (travail de groupe) présentée lors d'un oral suivi de discussion (75%) + Présence et participation (25%). Session 2 : 1 épreuve sous forme d'un oral (analyse d'un article de	20 min	**20**	T3

				presse généraliste ou scientifique) présentée lors d'un oral suivi de discussion) (75%) + Présence et participation (25%)			
The English speaking patient	**3**	B.CHOUSTERMAN	15 h (15 cours de 1h dans 5 sessions de 3h)	Session 1 : 1 épreuve sous forme de 6 mini DP (80%) + présence (20%). Session 2 : 1 épreuve sous forme de 6 mini DP	1h	**120**	T1 + T2 (à cheval sur les trimestres 1 et 2)

La liste des MOA est indicative. Elle est susceptible d'être modifiée en fonction des effectifs.

Stages

La validation de chaque stage donne lieu à l'obtention de 3 ECTS pour un total de 12 ECTS pour l'année universitaire (4 stages comprenant un stage d'été). Cf. la charte des stages.

Validation de la formation théorique

Présentation générale

Les examens facultaires comprennent deux sessions d'examens. La première session s'organise en trois trimestres. Chaque étudiant est évalué dans le pôle auquel il est inscrit pédagogiquement pour le trimestre correspondant.

Présentation des examens de pôle

Chaque pôle regroupe 4 UE, auxquelles l'étudiant est inscrit pédagogiquement. L'examen de pôle repose sur 2 épreuves distinctes : un examen de 3H30 comprenant 120 questions réparties dans 4 sous-épreuves correspondant aux 4 UE du pôle ; une deuxième épreuve de LCA de 1h30 de 15 questions. Cette sous épreuve de LCA au sein de chaque pôle n'intervient pas dans la note de *l'UE transversale de LCA*. Les sujets traités dans cette sous épreuve de LCA de pôle suivent le programme d'enseignement de la LCA. Chaque UE est ainsi évaluée sur 30 questions dont au moins 10 de rang A, qui peuvent être isolées et/ou prendre la forme de mini- dossiers progressifs (DP) de 2 à 8 questions. Les questions isolées et/ou regroupées en mini-DP sont de type TCS, QCM à contexte riche (QRM ou QRU), Question à Meilleure Réponse, menu déroulant, question avec zonage ou de QROC, en accord avec la docimologie de la R2C.

La LCA transversale est évaluée par une épreuve de 1H30 comprenant 1 DP au trimestre 3. Les autres UE hors pôle (Médecine Légale - Santé Numérique - Déontologie - Société/Humanités - Imagerie/Radiologie) sont évaluées lors d'un examen commun dédié de 2H30 en 3parties : Santé Numérique, Radiologie et Médecine Légale/ Déontologie/Sociétés/Humanités au trimestre 3.

Les épreuves se font en présentiel de façon dématérialisée sur une plateforme pédagogique dédiée. En cas d'impossibilité de l'UFR à pouvoir organiser les examens sur site, ils pourront exceptionnellement être organisés en distanciel.

- **LA CONVOCATION**

La convocation aux épreuves terminales de première et de deuxième session se fait par voie électronique, au minimum 15 jours avant le début des épreuves. Cette convocation précise la date, l'heure, le type et la durée de chaque épreuve. Le lieu des épreuves peut, lui, être précisé dans un délai inférieur à quinze jours, dès lors que les épreuves se déroulent sur l'un des sites de l'UFR. Pour rappel, la législation indique que les étudiants doivent rester mobilisables dans les 3 semaines suivant l'examen en cas de nécessité de réitérer une évaluation. En particulier, il est recommandé aux étudiants de ne prendre aucune disposition et/ou engagement extérieur au cours de la période des examens.

Correction des épreuves - Jury

La correction des épreuves se fait sous la responsabilité des responsables d'UE, coordonnée par le responsable de pôle qui transmet ses notes au jury. La validation définitive des notes se fait lors d'un jury qui se réunit après chaque trimestre de session 1 et à l'issue de la session 2. Conformément aux dispositions du code de l'éducation, ce jury est composé des enseignants en charge de la formation. Il est présidé par le Doyen de l'UFR ou son assesseur et comprend les responsables de chaque UE, les responsables d'année, le président de la commission de pédagogie ou son représentant. Les décisions prises par le jury font l'objet d'un procès-verbal et sont irrévocables, sauf erreur matérielle mise en évidence a posteriori. En cas de procédure disciplinaire, les notes de l'étudiant concerné ne sont pas validées et mises en suspend jusqu'à décision de la commission de discipline de l'université.

Validation pré-jury et délibération du jury en Session 1

Chaque UE est validée individuellement lorsque la note est supérieure ou égale à 11/20.
La note à l'épreuve de LCA de pôle sera présentée au jury en cas de non-validation de *l'UE de LCA transversale* en session 1.
Les UE transversales annuelles sont validées avant jury lorsque la moyenne est supérieure ou égale à 10/20. En l'absence de validation, les étudiants devront repasser l'épreuve en session 2.

Dans les autres cas, le jury prend connaissance des notes de l'étudiant (notes aux UE et note de LCA) ainsi que de la note d'évaluation des connaissances/compétences obtenue en stage (incluant une évaluation par ECOS). Il prend alors, pour les UE dont les notes sont inférieures à 11/20, les décisions de maintien d'ajournement (AJ), de report de notes (RENO) ou d'admission par décision de jury (ADJ).

RENO (Report de Note) - La décision de RENO prononcée par le jury de session 1 permet à l'étudiant de ne pas se présenter en session 2 au titre de cette UE bien qu'elle ne soit pas validée en session 1. La note obtenue en session 1 sera présentée au jury de session 2 et l'UE sera automatiquement validée (ADJ) si l'étudiant valide par ailleurs son année (validation des stages et des UE qu'il devait passer en session 2). L'étudiant a malgré tout la possibilité de repasser en session 2 les UE RENO s'il le souhaite.

Dans ce cas, c'est la note obtenue à l'épreuve de session 2 qui est présentée en jury.
Les MOA sont validés automatiquement lorsque leur note est supérieure ou égale à 10/20.
Dans le cas contraire, le jury peut prendre les mêmes décisions que pour les UE de pôle, avec pour aide à la décision concernant *l'UE transversale de LCA,* les notes aux 3 sous-épreuves de LCA de pôle.

Validation pré-jury et délibération du jury en Session 2

A l'issue des examens de session 2, les UE sont validées si l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 11/20. Les MOA et UE transversales annuelles sont validés si l'étudiant a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20.
Dans les autres cas, le jury prend connaissance des notes de l'étudiant aux UE ainsi que de la note d'évaluation des connaissances/compétences obtenue en stage (et incluant une évaluation par ECOS) et de la présence aux ECOS facultaires d'entraînement. Le jury prend de manière collégiale les décisions de maintien d'ajournement (AJ), ou d'admission par décision de jury (ADJ) au titre de chaque UE.
Les UE validées sont définitivement acquises en cas de redoublement (capitalisables).
Les déclarations individuelles de difficultés des étudiants sont portées à la connaissance du jury et peuvent faire l'objet de mesures d'accompagnement.

Consultation des copies

Les étudiants peuvent accéder à leurs copies d'examen non corrigées à l'issue immédiate des épreuves. ATTENTION : seules les notes mentionnées sur le PV de jury sont officielles. Une correction détaillée des épreuves sera mise à disposition des étudiants.

Validation de la formation pratique

Validation des stages

La validation de chaque stage donne lieu à l'obtention de 3 ECTS pour un total de 12 ECTS pour l'année universitaire (4 stages comprenant un stage d'été). Cf. la charte des stages.

Les modalités de la formation pratique sont détaillées dans la charte des stages en annexe du présent règlement.

A l'issue du stage, deux notes sont attribuées à l'étudiant : une note d'appréciation générale du stage sur 20 et une note d'évaluation des connaissances et des compétences sur 20. La note d'appréciation générale du stage porte sur l'assiduité, l'attitude vis-à-vis des apprentissages, l'intégration aux équipes et de façon général sur le comportement en stage et le savoir-être. ***La note d'évaluation des connaissances et des compétences doit reposer pour au moins 50 % sur un ou plusieurs ECOS organisés sur terrain de stage.*** *Elle prend également en compte tout autre évaluation formalisée des*

connaissances et des compétences mise en place au cours du stage ainsi que la progression de l'acquisition de ces dernières reportée dans le portfolio ou le carnet de stage dédié. ***La validation du stage est obtenue lorsque l'étudiant obtient au moins 10/20 séparément à chacune de ces 2 notes.***

En cas de non assiduité non justifiée, le rattrapage du stage se fera durant l'année de DFASM1. Dans les autres cas de non validation, le jury statuera si l'étudiant rattrape son stage durant l'année du DFASM1, ou s'il conserve une dette en DFASM2, le rattrapage de stage 3 aura alors lieu durant la période de révision.

Validation des ateliers de simulation

La validation des ateliers de simulation se fait sur la présence lors des ateliers et sur le respect du règlement de la plateforme. Cette validation ne sera pas effective en cas d'absence.

La validation en session 2 des ateliers de simulation pour les étudiants ayant déposé un justificatif d'absence reposera soit sur la présence à des ateliers de rattrapage, soit sur l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10/20 à une épreuve de connaissances de 20 questions isolées en 30 minutes.

Validation de la 1ere partie du Certificat de Compétence Clinique (CCC1)

En accord avec la réforme du 2e cycle, le CCC dont la validation définitive a lieu en DFASM3 est répartie en 3 évaluations en fin de DFASM1 et DFASM2 puis en cours de DFASM3 valant respectivement 20, 30 et 50% de l'ensemble de la note du CCC. Cette évaluation sera réalisée sous la forme d'ECOS.

Validation de l'année de DFASM1

Les étudiants sont autorisés à s'inscrire en DFASM2 s'ils ont validé l'ensemble des éléments de formation (48 ECTS) :

- les 4 stages ;
- les ateliers de simulation ;
- les UE de pôle et les UE transversales ;
- l'UE libre obligatoire.

En cas de redoublement, l'étudiant devra repasser l'ensemble des stages (non capitalisables) et uniquement les UE non validées antérieurement

Dispositifs particuliers

1. *Redoublants*

. Prise en compte des acquis en tant que primant

Pour les étudiants redoublants ayant été inscrits l'année précédente en DFASM1, les UE validées en tant que primant sont définitivement capitalisées. Si un étudiant n'a validé aucune UE d'un même pôle en tant que primant, il repassera l'examen de pôle dans le format habituel (comprenant l'épreuve d'UE et l'épreuve de LCA). Si un étudiant a validé en tant que primant une partie des UE d'un même pôle, il ne repassera que la partie de l'épreuve d'UE en lien avec les UE non validées, et il ne repassera pas l'épreuve de LCA correspondante.

. Dispositif des crédits

Les étudiants redoublant le DFASM1 ont la possibilité de suivre des UE du DFASM2 du programme 2023-2024 :

- dans la limite maximale de 3 UE de pôles
- dans la limite d'1 UE par pôle au maximum.

Les UE du DFASM2 validées donneront droit à un crédit, qui sera pris en compte lorsque l'étudiant sera effectivement et régulièrement inscrit en DFASM2. Il revient à l'étudiant de vérifier que le planning d'enseignement des UE de DFASM2 choisies est compatible avec le planning d'enseignement de l'année de DFASM1 où il est régulièrement inscrit. L'étudiant ne pourra en aucun cas opposer à la direction enseignante et administrative une incompatibilité d'agenda pour justifier d'absences à des enseignements ou évaluations obligatoires.

L'étudiant ayant une matière en crédit a l'opportunité de pouvoir valider cette matière à 3 reprises, 1 fois en DFASM1 lors de la session 2 et 2 fois à l'occasion des 2 sessions de DFASM2, quand il y sera inscrit administrativement. La possibilité offerte de valider une UE de DFASM2 lors de la session 2 de DFASM1 n'est possible que si l'étudiant a par ailleurs validé son année de DFASM1 en session 1.

2. *Etudiants en double cursus*

2 cas de figures :

- Si l'étudiant souhaite interrompre temporairement son cursus d'études médicales pour se consacrer à une autre formation (Master ou autre), il doit alors s'inscrire obligatoirement en Césure. Il ne lui sera pas possible de suivre ou valider des enseignements théoriques ou pratiques durant cette période.
- Si l'étudiant ne souhaite pas interrompre son cursus d'études médicales pour suivre en parallèle une autre formation (Master ou autre), il doit alors obligatoirement s'inscrire administrativement dans son année de formation en médecine en plus de sa formation supplémentaire. Il peut alors suivre et valider les enseignements théoriques ou pratiques durant cette période. Toutefois, si l'étudiant ne valide qu'une partie des enseignements, il sera considéré comme ajourné à l'année. Bien qu'en double cursus, cette année sera en effet considérée comme pleine et entière et viendra se déduire du maximum autorisé de 6 inscriptions pour l'ensemble du 2nd cycle.

Règlement des études et des examens
approuvé par le Conseil pédagogique et le Conseil de Gestion de l'UFR le XX/YY/2023
porté à la connaissance de la Commission formation le XX/YY/2023

Le Doyen de l'UFR de médecine

Philippe RUSZNIEWSKI

Par délégation de la Présidente d'Université Paris Cité
Le Doyen de la faculté de Santé

Xavier Jeunemaître